



## REUNION CAISSE DES ECOLES

**MARDI 20 MARS 2018**

**Présents :** MM. ANTUNES, BOURNAZEL, DANTAS, GEORGES-VINCENT, LORIEROUX, MEMAIN, MUNIER, RIBIERE, SALIN

**Absente :** Mme VANMAIRIS

### **1. Approbation du compte de gestion 2017**

M. le Président présente à l'Assemblée le compte de gestion 2017 de la Caisse des Ecoles transmis par le comptable public. Il donne lecture des résultats d'exécution :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2016	Part affectée à l'investissement : exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	Néant	Néant	Néant	0.00 €	Néant
Fonctionnement	2 259,69 €	0,00 €	- 831,82 €	0,00 €	1 427,87 €
Total	2 259,69 €	0,00 €	- 831,82 €	0,00 €	1 427,87 €

En application des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu le budget primitif 2017,

Vu le compte de gestion du budget de la Caisse des Ecoles de Cernay-la-Ville dressé par le comptable public,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures les résultats 2016, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2017,

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2017 par le comptable public n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

A l'unanimité,

**APPROUVE** le dit compte de gestion du comptable pour l'exercice 2017,

**AUTORISE** M. le Président à signer ce compte de gestion 2017 et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **2. Approbation du compte administratif 2017**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Après présentation par M. René MEMAIN, Président de la Caisse des Ecoles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31,

Considérant que Mme Loriéroux, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles, a été désignée pour présider la séance lors du vote du compte administratif,

Considérant que M. Mémain s'est retiré de la salle pour laisser la présidence à Mme Loriéroux pour le vote du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable,

**APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2017 arrêté comme suit :

*Section de fonctionnement :*

dépenses : 6 864,82 €  
recettes : 6 033,00 €  
+ excédent année N-1 : 2 259,69 €

**Excédent de fonctionnement de clôture : 1 427,87 €**

*Section d'investissement : NEANT*

**Résultat global de clôture : 1 427,87 €**

M. Mémain reprend la présidence de la séance.

**3. Vote du budget primitif 2018**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Après présentation par M. le Président de la Caisse des Ecoles,

**VOTE** à l'unanimité le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

*Section de fonctionnement :*

-dépenses : 6 127,87 €  
-recettes : 6 127,87 €

*Section d'investissement :*

Néant

**4. Fête des écoles 2018 : fixation des tarifs.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Après échanges de vues et délibérations,  
A l'unanimité,

**FIXE** les tarifs suivants pour la fête des écoles 2018 :

- prix de vente du ticket de tombola : 2 € (deux euros),
- prix de vente de la carte pour les stands : 5 € (cinq euros).



Cernay la Ville, le 17 mars 2018

**COMPOSITION COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES  
(au 14.11.2017)**

**Président :**  
(Monsieur le Maire)

René MEMAIN

**Conseillers Municipaux**

Martine LORIEROUX – Stéphanie VANMAIRIS

**Sociétaires (parents  
Elus à l'A.G. du 14.11.2017)**

Ana DANTAS  
Laurence MUNIER  
Véronique SALIN

**Représentante du Préfet :**

Julie ANTUNES

**Représentants des  
Inspections primaire et  
Maternelle**

Agnès BRETIN Directrice de l'école élémentaire  
Christine RIBIERE Directrice de l'école maternelle

**Déléguée départ. de  
L'éducation nationale**

Michelle BOURNAZEL

